

FÉV 2026

#31

RÉFORME DES
COTISATIONS

ACTUALITÉS
SOCIALES

FACTURE
ÉLECTRONIQUE



Campagne PAC 2026

Du 01/04/2026
au 15/05/2026

SÉRÉNITÉ, EFFICACITÉ, SIMPLICITÉ

Faites confiance aux experts Cerfrance
pour la réalisation de votre PAC 2026

Contactez votre conseiller au 04 75 20 29 50

Edito

Diriger une entreprise aujourd'hui, c'est évoluer dans un environnement en constante mutation, où les réformes réglementaires, les transformations numériques et les enjeux de sécurité se succèdent à un rythme soutenu. Pour les chefs d'entreprise, artisans, commerçants, agriculteurs ou professions libérales, ces évolutions représentent autant de défis que d'opportunités, à condition d'être bien informés et accompagnés. C'est précisément l'ambition de ce nouveau numéro de Cerfrance 07 INFOS.

Vous y trouverez notamment un éclairage sur la réforme des cotisations sociales et de l'ACRE applicable en 2026. Ces changements, souvent techniques, ont pourtant des conséquences très concrètes sur le coût du travail, la trésorerie et les décisions de création ou de développement d'activité. Comprendre ces nouvelles règles est essentiel pour se lancer en toute connaissance de cause et sécuriser ses projets entrepreneuriaux.

Nos équipes du pôle social vous proposent également un point complet sur les actualités sociales. Leur expertise et leur veille permanente vous permettent d'anticiper les évolutions réglementaires et d'adapter vos pratiques en toute sérénité, qu'il s'agisse de gestion des salariés, de protection sociale ou d'optimisation de vos charges.

Ce numéro aborde aussi deux sujets majeurs pour l'avenir des entreprises : la généralisation de la facture électronique et la sécurité informatique.

Au-delà de l'analyse et de la production d'informations, Cerfrance Ardèche s'engage chaque jour aux côtés de ses clients dans un accompagnement réellement personnalisé. Nos experts-comptables, conseillers, juristes et spécialistes du social et du numérique travaillent en synergie pour construire des solutions concrètes, adaptées à votre réalité, à votre territoire et à vos ambitions.

Notre mission est claire : vous aider à prendre des décisions éclairées, aujourd'hui comme demain, dans un environnement toujours plus exigeant et complexe.

Parce que vos enjeux sont aussi les nôtres, nous avançons à vos côtés avec la même exigence et le même sens des responsabilités.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Tanguy Gueguen,
Directeur Général,
Cerfrance Ardèche



Sommaire



04

La réforme
des cotisations
sociales



06

ACRE 2026,
ce qu'il faut savoir
avant de se lancer



08

Actualités du
pôle social



13

Tout savoir
sur la facture
électronique



15

Sécurité
informatique :
les règles
essentielle



17

Événements,
informations
et actualités

Réforme des cotisations sociales

Indépendants et régime général URSSAF

À compter des revenus 2025, le régime de cotisations sociales (on parle aussi « d'assiette sociale ») des travailleurs indépendants évolue avec de nouvelles règles intégrées au régime général de l'URSSAF. Objectif : simplifier le calcul des cotisations et mieux les adapter aux revenus réellement perçus. Cette réforme impacte directement le niveau des cotisations et la gestion de la trésorerie des indépendants. Voici l'essentiel à retenir pour comprendre ces changements et anticiper leurs effets.

Qui est concerné ?

Cette réforme concerne les travailleurs indépendants hors micro entreprise, notamment :

- Les entrepreneurs individuels
- Les gérants majoritaires de SARL / EURL
- Les professions libérales (réglementées ou non)

NB : Les auto entrepreneurs ne sont pas directement concernés : leurs cotisations restent calculées sur le chiffre d'affaires.

Pourquoi cette réforme ?

Jusqu'à présent, le calcul des cotisations sociales des indépendants était complexe, fondé sur deux bases de calcul différentes et moins favorable en matière de droits sociaux, notamment pour la retraite.

La réforme vise à :

- Simplifier le mode de calcul ;
- Rééquilibrer les prélèvements ;
- Améliorer les droits sociaux, sans augmentation globale des charges.

Ce qui change concrètement

Avant la réforme, deux bases de calcul coexistaient : une base pour les cotisations sociales (maladie, retraite...) et une base plus large pour la CSG-CRDS. A partir des revenus 2025, une assiette sociale unique est mise en place avec une seule base de calcul applicable à l'ensemble des cotisations et contributions sociales.

Comment est calculée la nouvelle base ?

Le calcul se fait en trois étapes :

1. Revenu professionnel recettes-charges professionnelles (hors cotisations sociales)
2. Application d'un abattement forfaitaire de 26 %
3. Base de calcul finale servant au calcul :
 - des cotisations URSSAF,
 - des cotisations retraite,
 - de la CSG CRDS.

Cet abattement remplace la déduction réelle des cotisations sociales.

Il est encadré par un minimum et un maximum réglementaire.

Quel impact sur vos cotisations ?

Le montant global des prélèvements est conçu pour rester stable.

En pratique :

- Baisse de la CSG CRDS,
- Hausse des cotisations maladie et retraite,
- Amélioration des droits sociaux, notamment pour la retraite.

Vous cotisez différemment, mais pour une meilleure protection sociale.

Quand verrez vous les effets ?

La réforme s'applique aux revenus 2025, elle sera visible en pratique en 2026, lors de la régularisation des cotisations

En 2025, les appels de cotisations restent calculés selon l'ancien système.

Points d'attention à retenir

- Calcul plus simple et plus lisible
- Meilleure acquisition de droits retraite
- Aucun impact immédiat sur la trésorerie en 2025
- Attention à l'ajustement possible lors de la régularisation en 2026

N'hésitez pas à nous solliciter pour un point

Réforme des cotisations sociales

Indépendants et régime agricole MSA



Qui est concerné ?

Tous les travailleurs non salariés relevant du régime agricole (MSA) :

- Chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- Associés exploitants ;
- Collaborateurs et aides familiaux ;
- Activités agricoles, forestières ou assimilées relevant de la MSA.

Pourquoi cette réforme ?

Jusqu'à présent, le calcul des cotisations sociales était complexe (plusieurs bases de calcul), peu lisible et faisait porter une part importante des prélèvements sur la CSG CRDS, qui n'ouvre pas de droits (retraite, indemnités...).

La réforme vise à :

- Simplifier le calcul ;
- Harmoniser les règles avec les autres indépendants ;
- Augmenter la part des cotisations qui génèrent des droits, notamment pour la retraite ;
- Sans augmenter globalement le niveau des prélèvements.

Le changement principal : une seule base de calcul

Avant 2026, les cotisations sociales et la CSG-CRDS n'étaient pas calculées sur la même base. La CSG-CRDS était calculée sur une base plus large, incluant les cotisations elles-mêmes.

Depuis 2026, toutes les cotisations et contributions sociales sont calculées sur une assiette unique, appelée assiette sociale.

Cela rend le système plus simple et plus lisible.

Comment est calculée la nouvelle assiette sociale ?

La MSA part désormais de :

- Vos recettes ou produits agricoles – Vos charges d'exploitation déductibles (hors cotisations sociales)
- Un abattement forfaitaire de 26 %.

Cette base sert ensuite au calcul des cotisations maladie, retraite, allocations familiales et de la CSG CRDS.

L'abattement de 26 % est encadré par un minimum et un maximum, fixés par la réglementation sociale.

Quel impact sur vos droits sociaux ?

- Plus de cotisations contributives (retraite, indemnités journalières),
- Moins de prélèvements non contributifs (CSG -CRDS),
- À terme, une meilleure prise en compte des revenus pour la retraite.

L'objectif est une amélioration des droits, sans hausse globale des charges sociales.

Les règles agricoles sont-elles conservées ?

Oui, la réforme ne supprime pas les spécificités du régime agricole :

- Assiette triennale maintenue, les cotisations restent calculées sur la moyenne des 3 dernières années de revenus.
- Maintien des dispositifs d'exonération existants (jeunes agriculteurs, certains dispositifs spécifiques).
- Les régimes micro BA continuent à suivre leurs règles propres.

Ce qu'il faut retenir concrètement

- Le calcul est plus simple
- La logique est plus proche de celle des salariés
- Vos droits sociaux sont renforcés
- Le montant des cotisations peut varier selon votre situation personnelle (niveau de revenu, charges, structure juridique)

Chaque situation doit être analysée individuellement.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Par Dimitri Garcia,
Expert comptable

ACRE 2026

Ce qu'il faut savoir avant de créer ou reprendre une entreprise

L'ACRE (Aide à la Création ou à la Reprise d'Entreprise) est une aide sociale temporaire qui permet de réduire une partie des cotisations sociales au début de l'activité.

Elle vise à faciliter le démarrage d'une entreprise en allégeant les charges sociales pendant la première année.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, l'ACRE a profondément changé. Elle est moins avantageuse, moins automatique et réservée à certains profils seulement. Tous les créateurs ne peuvent plus en bénéficier.

Ce qui change

L'ACRE n'est **plus accordée automatiquement**, une **demande doit obligatoirement être déposée** auprès de l'URSSAF (ou de la MSA pour les exploitants agricoles) dans un délai de 60 jours maximum après le début d'activité. Sans demande dans ce délai, l'ACRE est définitivement perdue, même si toutes les conditions sont remplies.

Une aide désormais réservée à certains profils

Pour bénéficier de l'ACRE en 2026, il faut être dans l'une des situations suivantes au moment de la création ou reprise :

- demandeur d'emploi indemnisé ;
- demandeur d'emploi non indemnisé inscrit à France Travail depuis au moins 6 mois sur les 18 derniers mois ;
- bénéficiaire du RSA, de l'ASS ou de la PreParE ;
- jeune de 18 à 25 ans (ou moins de 30 ans sous certaines conditions) ;
- personne en situation de handicap ;
- salarié ou ancien salarié reprenant une entreprise en difficulté ;
- personne ayant signé un contrat CAPE ;
- création ou reprise d'activité située en :
 - quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV),
 - zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR ou ZFRR+).

Un créateur "classique" qui ne correspond à aucun de ces cas n'a plus droit à l'ACRE.

Une exonération fortement réduite

Avant 2026, les indépendants aux revenus les plus faibles pouvaient bénéficier d'une exonération totale de leurs cotisations sociales.

Depuis 2026, il n'existe plus d'exonération totale. L'allègement de charges est remplacé par une exonération partielle, plafonnée à 25 % des cotisations concernées et dégressive en fonction du niveau annuel de rémunération. L'avantage accordé est donc nettement plus limité qu'auparavant, y compris pour les revenus modestes.

Cas particulier des micro entrepreneurs

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les règles d'attribution de l'ACRE ont évolué. L'aide n'est désormais plus accordée automatiquement lors de la création ou de la reprise d'entreprise. Une demande spécifique doit obligatoirement être déposée dans un délai de 60 jours. À compter du 1^{er} juillet 2026, le dispositif est encore réduit, avec un allègement de charges divisé par deux. Le taux d'exonération passe ainsi de 50 % à 25 %, limitant significativement l'avantage financier pour les bénéficiaires.

L'impact financier est donc nettement moins favorable qu'avant.



ACRE 2026

Ce qu'il faut savoir avant de créer
ou reprendre une entreprise

Et pour les exploitants agricoles ?

Les exploitants agricoles relevant de la MSA peuvent toujours bénéficier de l'ACRE s'ils remplissent les nouvelles conditions.

En revanche, les mêmes restrictions et plafonnements s'appliquent.



L'accompagnement du cabinet

Cerfrance vous accompagne pour :

- Vérifier votre éligibilité à l'ACRE ;
- Effectuer la demande dans les délais ;
- Intégrer correctement l'aide dans votre prévisionnel de charges.

Contactez nous dès votre projet de création
ou de reprise.

En résumé

L'ACRE existe toujours en
2026 mais elle est :

- moins généreuse ;
- réservée à certains profils ;
- perdue sans demande dans les délais.

L'accompagnement est devenu
indispensable pour sécuriser
l'accès à l'aide et éviter toute
perte de droit.



Par Dimitri Garcia,
Expert comptable

Social

Les actualités du pôle social



Par Lucie Courrier,
Gestionnaire de paie

Notre service social vous accompagne

Cerfrance Ardèche propose de vous accompagner dans la gestion et la mise en place de différentes aides employeurs et différentes démarches administratives, à savoir :

- L'adhésion aux différents organismes (retraite, prévoyance, mutuelle...)
- L'affiliation au frais de santé pour les nouveaux salariés
- Les demandes d'aide et suivis dont pourrait bénéficier l'employeur...

Cerfrance Ardèche vous accompagne également sur :

- L'accompagnement dans la mise en route du service TESA ;
- La mise en place d'un accord d'intéressement et/ou de participation ;
- Le diagnostic paie/social : examen des paies, obligations sociales avec rapport de synthèse ;
- Le diagnostic social : examen des obligations ; sociales (affichages, registres, adhésions avec rapport de synthèse).

Plafonds 2026

Smic	Smic horaire brut	Smic brut mensuel (base 35h par semaine)
Cas général	12,02 €	1 823,03 €
Salariés entre 17 et 18 ans (abattement de 10%)	10,82 €	1 641,07 €
Salariés de moins de 17 ans (abattement de 20%)	9,62 €	1 459,07 €

- Minimum Garanti : fixé à 4,25 €
- PASS : 48 060 € et plafond mensuel : 4 005 €

Frais professionnels : repas

Situation	Indemnité max exonérée en 2026
Salarié contraint de prendre une restauration sur son lieu de travail	7,50 €
Salarié en situation de déplacement contraint de prendre son repas au restaurant	21,10 €
Salarié en situation de déplacement non contraint de prendre son repas au restaurant	10,30 €

Valeur de l'avantage en nature pour 2026

Cas général	Pour un repas	5,50 €
	Pour une journée (2 repas)	12,00 €
Hôtels-Cafés-Restaurants	Pour un repas	4,25 €
	Pour une journée (2 repas)	8,50 €

- Participation patronale pour les Titres Restaurant : exonération de cotisations limitée à 7,32 €
- Gratification minimale stagiaires : 4,50 €/h
- Forfait-jour (218 jours) : 9 jours de repos



Social

Les actualités du pôle social

Minima agricoles

Taux horaires en vigueur à date : les trois premiers paliers sont désormais au taux horaire du SMIC. (Avenant n°10 du 20/01/2026 **non étendu à date**)

Palier	Coefficient dans l'emploi		Taux horaire minimum
	Entre	Et	
Palier 1	9	11	12,02 €
Palier 2	12	16	12,02 €
Palier 3	17	24	12,02 €
Palier 4	25	35	12,17 €
Palier 5	36	51	12,70 €
Palier 6	52	73	13,30 €
Palier 7	74	104	14,08 €
Palier 8	105	143	15,05 €
Palier 9	144	196	16,29 €
Palier 10	197	270	18,04 €
Palier 11	271	399	20,53 €
Palier 12	400		23,46 €

Aide apprentis

Dispositif recentré – Aide unique uniquement :

- 5 000 € pour un apprenti (diplôme niveau 3-4 : CAP/BEP - Bac)
- 6 000 € si apprenti en situation de handicap

- Réservée aux entreprises < 250 salariés.
- 1^{ère} année uniquement.

Réduction Générale Dégressive Unique (RGDU)

- La nouvelle version de la réduction générale "Fillon";
- Une seule réduction → plus simple;
- Elle s'applique jusqu'à 3 SMIC (au lieu d'environ 1,6 SMIC avant).

- Au SMIC → réduction maximale
- Entre 1 et 3 SMIC → réduction qui diminue progressivement
- À partir de 3 SMIC → plus aucune réduction

Toute augmentation du salaire annuel réduit la réduction. Cela inclut :

- Les augmentations ;
- Les primes ;
- Et surtout la PPV (Prime de Partage de la Valeur).

Rupture conventionnelle : hausse de la cotisation patronale en 2026

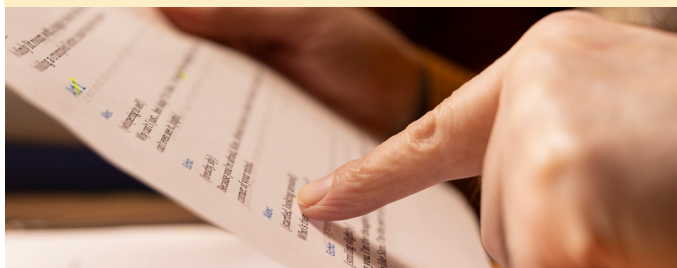
Depuis le 1er janvier 2026, la contribution patronale spécifique due sur les indemnités versées dans le cadre d'une rupture conventionnelle a augmenté, passant de 30 % à 40 % de la fraction exonérée de cotisations sociales. Cette mesure s'applique aux ruptures dont la fin de contrat intervient à compter du 1^{er} janvier 2026. Concrètement, si une indemnité de rupture conventionnelle est partiellement exonérée de cotisations, l'employeur doit désormais s'acquitter d'une contribution patronale de 40 % sur cette part.

Ce que cela signifie pour votre entreprise :

- Un coût employeur plus élevé : par exemple, pour une indemnité exonérée de 5 000 €, la contribution passe de 1 500 € à 2 000 €.
- Une nécessité d'anticiper les budgets et les décisions de départs pour maîtriser l'impact social et financier.

Un suivi administratif rigoureux pour appliquer correctement le taux et éviter tout risque de redressement. La rupture conventionnelle reste un outil de séparation amiable précieux, mais cette hausse de contribution invite à une vigilance accrue côté employeur.

N'hésitez pas à nous solliciter pour des simulations personnalisées et un accompagnement sur mesure.



Social

Les actualités du pôle social

Prime Partage de la Valeur (PPV)

La PPV, c'est toujours possible en 2026.

Vous pouvez encore verser une prime de partage de la valeur à vos salariés.

Les plafonds restent :

- 3 000 €,
- 6 000 € si vous avez un accord d'intéressement ou de participation.

La PPV fait mécaniquement baisser votre réduction car elle augmente la rémunération de référence. Même une petite prime peut :

- Faire baisser fortement la réduction,
- Faire franchir le seuil de 3 SMIC pour certains salariés,
- Augmenter votre coût employeur en fin d'année.

Des exemples réels montrent 500 € d'allègement perdu pour une PPV de 1 000 € selon le mois de versement.

Quand est ce que la PPV reste avantageuse ?

- Pour les entreprises de moins de 50 salariés,
- Pour les salariés en dessous de 3 SMIC,
- Jusqu'au 31 décembre 2026, la PPV peut encore être totalement exonérée (cotisations + CSG-CRDS + impôt).

Mais même dans ce cas, elle diminue votre réduction générale, donc attention.

Avant de verser une PPV, faites une simulation : elle peut être moins intéressante qu'un dispositif d'intéressement ou de participation.



Y a-t-il une obligation de "partage de la valeur" ?

Oui pour certaines PME.

Depuis 2025, les entreprises de 11 à 49 salariés ayant un bénéfice $\geq 1\%$ pendant 3 ans doivent mettre en place un dispositif :

- Participation
- Intéressement,
- Abondement,
- Ou Prime Partage de la Valeur.

Vous devez mettre en place un accord ou une décision unilatérale selon le dispositif retenu et en informer les salariés.

Tarifs paie 2026

Fixe annuel 94 € HT

Coût par salarié 26,28 € HT

Coût par bulletin pour les mandataires sociaux sans rémunération..... 14 € HT



Social

Les actualités du pôle social

Forfait déclarations sociales DSN et déclarations N4DS **régime général** (hors MSA), prélèvement à la source :

De 1 à 12 bulletins salaires/an	179 € HT
De 13 à 60 bulletins salaires/an	406 € HT
De 61 à 120 bulletins salaires/an	591 € HT
De 120 à 200 bulletins salaires/an	816 € HT
Plus de 200 bulletins salaires/an	1 216 € HT

Forfait déclarations sociales DSN et déclarations N4DS **régime MSA**, prélèvement à la source :

De 1 à 12 bulletins salaires/an	46 € HT
De 13 à 60 bulletins salaires/an	154 € HT
De 61 à 120 bulletins salaires/an	290 € HT
Plus de 120 bulletins salaires/an	468 € HT

Nouveau congé supplémentaire de naissance (pour enfants nés en 2026)

Le congé supplémentaire de naissance est un nouveau congé d'une durée maximale de deux mois. C'est un nouveau droit visant à mieux accompagner les familles en favorisant le bon développement de l'enfant dans ses premiers mois et renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Concrètement, ce congé permettra à chaque parent de prendre jusqu'à deux mois de congé supplémentaire rémunéré à :

- 70 % du salaire net le premier mois,
- 60 % du salaire net le second mois.

Ce congé pourra être pris sous la forme d'un mois, de deux mois ou de deux périodes d'un mois non consécutives.

Ce nouveau droit découle du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2026 (PLFSS), définitivement adopté le 16 décembre 2025.

La mise en œuvre de cette nouvelle mesure en un temps réduit entrainera des délais d'indemnisation et des modalités administratives potentiellement plus importants qu'initialement envisagés.

Chaque parent d'un enfant né ou adopté à partir du 1^{er} janvier 2026, ou dont la date de naissance était prévue à cette date, peut bénéficier du congé supplémentaire de naissance.



Santé au travail : encadrement renforcé

Le ministère annonce des évolutions en matière de prévention, sécurité, obligation de suivi médical.

- Améliorer ou documenter le document unique d'évaluation des risques (DUER).
- Suivre plus étroitement les arrêts maladie (dates, renouvellements, incohérences).
- Travailler avec le médecin du travail pour suivre les préconisations.
- S'assurer que les salariés exposés à certains risques bénéficient d'un suivi renforcé.
- Mettre en conformité les obligations de prévention des risques psychosociaux (RPS).

Loi de finances 2026

Impacts Paie & RH pour les entreprises

La loi de finances pour 2026, adoptée le 2 février, a été validée par le Conseil constitutionnel le 19 février : aucune disposition relative à la paie et aux services RH n'a été annulée.

Les plus notables de ces mesures sont :

- La prolongation du régime social et fiscal de faveur en matière de frais de transport domicile-lieu de travail (exonération possible de la prise en charge par l'employeur jusqu'à 75 % du prix du titre d'abonnement), mais aussi de pourboires volontaires (exonération sous condition de niveau de salaire pour les salariés en contact avec la clientèle) ;
- La suppression de l'exonération d'impôt sur le revenu attachée aux gratifications allouées à l'occasion de la délivrance de la médaille d'honneur du travail ;
- L'assujettissement des associations et organismes à but non lucratif à la taxe d'apprentissage ;
- La suppression de l'aide au permis de conduire des apprentis ;
- La mise en place de plafonds d'utilisation pour certaines formations au sein du CPF ;
- La création d'une contribution de 50 € par instance introduite en matière civile et prud'homale devant un tribunal judiciaire ou un conseil de prud'hommes ;



Prélèvement à la source : grilles de taux neutres pour 2026

La loi de finances pour 2026 prévoit également de nouvelles grilles de taux neutres applicables en matière de prélèvement à la source. La promulgation de la loi n'étant intervenue qu'en février, ces nouvelles grilles s'appliqueront aux revenus perçus ou réalisés à compter du 1^{er} mai 2026.



Digital

Tout savoir sur la facture électronique

Par Cédric Revol
Responsable de secteur

Bientôt une obligation légale pour toutes les entreprises quel que soit leur secteur ou leur taille, la facture électronique marque une étape clé de la transformation de votre entreprise. Nous vous accompagnons à chaque étape pour assurer une mise en place simple, sécurisée et performante de la facture électronique. Ensemble, faisons de cette évolution une opportunité pour gagner en efficacité et en sérénité.

La facture électronique, c'est quoi ?

Une facture électronique ne se résume pas à un simple PDF envoyé par e-mail.

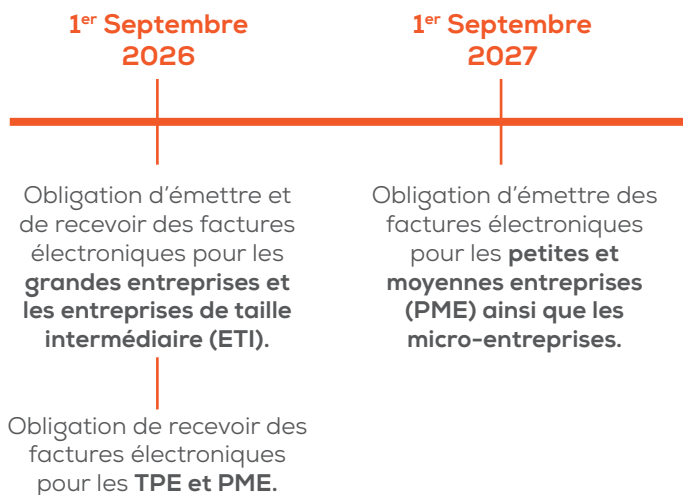
Il s'agit d'une facture entièrement numérique, émise, transmise, reçue et archivée dans un format structuré et normalisé, permettant une lecture automatique par les systèmes comptables.

Sa transmission doit obligatoirement passer par une plateforme agréée par l'État (DGFIP), garantissant la conformité et la sécurisation des échanges.

La facture électronique, pour qui ?

La facture électronique, ou dématérialisation de la facturation, concernera toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité ou leur taille. Selon le cadre réglementaire en vigueur, ce mode de facturation deviendra progressivement obligatoire entre septembre 2026 et septembre 2027 pour l'émission et la réception de factures.

Voici les obligations des entreprises selon leurs tailles



Non concernés par la réforme

Non assujettis à la TVA en France

Particuliers (B2C)

Associations à objet non commercial

Entreprises non établies en France
(B2B international)



Les objectifs de cette réforme

- 1 Simplifier les obligations déclaratives des entreprises et vos relations avec l'administration fiscale
- 2 Lutter contre la fraude fiscale
- 3 Moderniser le recouvrement de la TVA
- 4 Améliorer la connaissance en temps réel de l'activité des entreprises
- 5 S'aligner sur les pratiques européennes

Webinaire «Facture électronique : tout savoir pour faire le bon choix»



Vous avez manqué nos Pausés Gagnantes ?
Pas de panique, notre expert vous explique tout en vidéo !

Effinum, la plateforme agréée de Cerfrance

Effinum est une Plateforme Agréée (PA) de facturation électronique, développée par le réseau Cerfrance et officiellement immatriculée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) depuis 2024. Cette immatriculation atteste qu'Effinum répond aux exigences légales en matière de sécurité, d'interopérabilité et de conformité fiscale pour gérer les factures électroniques. Elle a été conçue pour accompagner les entreprises (TPE, PME, artisans, agriculteurs, commerçants...) dans la transition vers la facturation électronique obligatoire.

A quoi sert Effinum ?

Effinum permet de gérer toute la chaîne de facturation électronique, notamment :

1. **Émission et réception des factures électroniques**
(formats conformes à la réforme)

2. **Transmission automatique à l'administration (e-reporting)**

Effinum transmet les données fiscales requises au Portail Public de Facturation (PPF).

3. **Archivage sécurisé**

Les factures sont conservées 10 ans sur des serveurs situés en France, avec traçabilité complète.

4. **Un espace sécurisé** qui permet de déposer ou consulter les factures, gérer plusieurs entités, suivre les échanges, donner des permissions par utilisateur.

5. **Intégration comptable** : Connecté à Cerfrance Connect pour retrouver tout vos documents sur une seule et même plateforme.

Cerfrance vous accompagne dans ce changement

Cerfrance déploie un accompagnement adapté aux besoins de chacun :

Vous êtes à l'aise avec l'informatique et autonome

- Participez aux formations groupées



Vous êtes moins sûr de vous et avez besoin d'être sécurisé

- Formation groupée
- Une prestation personnalisée d'accompagnement au démarrage peut vous être proposée (budget à définir)



Vous êtes « perdu » ou vous préférez déléguer

- Pas de formation
- Une prestation de délégation administrative et numérique peut vous être proposée (budget à définir)



Contactez votre comptable pour en savoir plus



Digital

Sécurité informatique : les règles essentielles

À l'heure où la transformation numérique devient incontournable pour les entreprises comme pour les particuliers, la sécurité informatique n'est plus une option. Les cyberattaques se multiplient, deviennent plus sophistiquées et peuvent avoir des conséquences financières, juridiques ou organisationnelles lourdes. Pourtant, une grande partie des incidents peut être évitée grâce à des bonnes pratiques simples et accessibles à tous.

Les principaux risques de piratage

1. Le phishing (hameçonnage)

C'est l'attaque la plus courante. L'utilisateur reçoit un e-mail, un SMS ou un message l'incitant à cliquer sur un lien ou à fournir des informations confidentielles.

- Objectif : voler des identifiants, des coordonnées bancaires, accéder aux systèmes.

2. Les ransomwares (rançongiciels)

Un logiciel malveillant bloque l'accès à votre système d'informatoïn et exige le paiement d'une rançon pour restituer les données.

- Conséquences : paralysie totale de l'activité, perte de données, coûts très élevés.

3. Le vol d'identifiants et de mots de passe

Les pirates peuvent les récupérer via des bases de données piratées, des logiciels malveillants ou des attaques ciblées.

- Risques : accès non autorisé aux comptes professionnels, boîtes mail, réseaux internes...



Les règles simples pour se protéger

1. Protégez vos mots de passe

- Utilisez des mots de passe complexes et uniques pour chaque service.
- Changez-les régulièrement et ne les partagez jamais.
- Privilégiez un gestionnaire de mots de passe pour plus de sécurité.

2. Sécurisez vos appareils

- Mettez à jour régulièrement vos logiciels et systèmes d'exploitation.
- Installez un antivirus et activez le pare-feu.

3. Restez vigilant face au phishing

- Méfiez-vous des messages alarmistes, des fautes d'orthographe ou des demandes inhabituelles.
- En cas de doute, ne répondez pas et contactez directement Cerfrance.

4. Protégez vos données personnelles

- Ne communiquez jamais d'informations sensibles (identifiants, coordonnées bancaires) par e-mail ou téléphone sans vérification.

5. Réagissez rapidement en cas de suspicion

- Si vous pensez avoir été victime d'une tentative de fraude, contactez immédiatement votre interlocuteur Cerfrance.

6. Précautions sur les réseaux publics

- Évitez d'effectuer des opérations sensibles sur des réseaux Wi-Fi publics. Utilisez un VPN si nécessaire.



Digital

Sécurité informatique : les règles essentielles

Ce que Cerfrance ne vous demandera jamais !

Les fraudeurs imitent souvent des logos ou des adresses e-mail pour vous inciter à cliquer sur un lien ou à effectuer un virement vers un compte frauduleux.

- Vous demandez de régler une facture via un lien envoyé par e-mail ou par SMS.
- Nous n'envoyons pas de demandes urgentes de paiement ou de changement de coordonnées bancaires par e-mail.

Toutes nos factures sont accessibles via votre espace sécurisé Cerfrance Connect.

Avant toute action :

- Vérifiez toujours l'adresse e-mail de l'expéditeur. Notre adresse e-mail officielle est : contact@07.cerfrance.fr
- En cas d'impayé vous serez contacté par un collaborateur.
- Ne cliquez jamais sur un lien suspect.
- En cas de doute, la facture peut être retrouvée dans votre espace Cerfrance Connect. Vous pouvez également contacter votre interlocuteur Cerfrance sur sa ligne directe ou au 04 75 20 29 50.

Optez pour le prélèvement bancaire

Le prélèvement bancaire reste le moyen le plus sûr pour régler vos factures. D'une grande simplicité et parfaitement sécurisé, il permet d'automatiser vos paiements, d'éviter les risques liés aux faux liens ou aux usurpations d'identité.

En cas de paiement par virement, vérifier toujours l'IBAN présent sur votre facture dans Cerfrance Connect.

Pour aller plus loin

Sécurité de l'information
les bons réflexes

- 1. Je protège l'information**
sous toutes ses formes (papier, numérique, conversations ou téléphone).
D Disponibilité
I Intégrité
C Confidentialité
T Traçabilité
- 2. Je protège mes identifiants**
en utilisant des mots de passe robustes et un gestionnaire de mots de passe.
- 3. Je sécurise mon poste de travail**
et je respecte les consignes de mon entreprise.
- 4. Je suis prudent quand je suis en déplacement**
en restant discret et en me connectant à des réseaux connus et non publics.
- 5. Je reste vigilant au quotidien**
et j'informe un responsable en cas de doute, comme par exemple un mail suspect.

Et je n'oublie pas que la cybersécurité est l'affaire de tous !

Prévention et maîtrise des risques - CNPP Éditions
Route de la Chapelle Réanville - CD 64 - CS 22265 - F 27950 SAINT MARCEL
Tél : + 33 (0)2 32 53 64 34 - editions@cnpp.com

Si vous souhaitez mettre en place le prélèvement bancaire, contactez votre comptable.

Par Coralie Van Moerkercke
Référente digitale

Événements

Assemblée Générale

Retour sur une Assemblée Générale inspirante, conviviale et rock'n'roll !

Le 29 janvier dernier s'est tenue notre Assemblée Générale qui a réuni une centaine de personnes et a été riche en échanges.

Un grand merci à tous nos adhérents, collaborateurs et partenaires pour leur présence et leur participation à ce temps fort de la vie associative de Cerfrance Ardèche.

Après l'accueil d'Ingrid Pradal, Présidente, une partie de la soirée a été consacrée :

- au bilan de l'année écoulée
- à la présentation des rapports financier, moral et de gestion.
- au renouvellement d'une partie du Conseil d'Administration et au vote des résolutions.



Notre conférence **«les outils pour donner l'impulsion à votre activité»** a été animée par nos experts Xavier Rouquette, Conseiller, Cédric Révol, Responsable de secteur et Madison André, comptable, accompagnés d'adhérents utilisateurs Monsieur Rémy Fabre des Accols de Brahic et Monsieur Silvain Laprat de Lap'Fruits.



La soirée s'est ensuite poursuivie en musique, ambiancée par le groupe Kindred qui a apporté une touche festive à ce moment fort de notre vie associative.

Votre engagement et votre confiance sont essentiels pour continuer à avancer ensemble au service de la performance et de l'accompagnement des entreprises de notre territoire.

Merci encore pour cette belle édition, riche en échanges et en énergie collective.

Rendez-vous l'année prochaine !



Actualités

Restez informés

Le mois de mars se promet riche en rencontre !

Cerfrance Ardèche est heureux d'annoncer sa participation à deux rendez-vous incontournables du territoire.

Destination Ardèche – Salon du Tourisme

- Espace Multisports Jean Gilly, Le Pouzin
 - Vendredi 13 mars 2026 (professionnels)
et Samedi 14 mars 2026 (tout public)
- Entrée gratuite

Ce salon est la plus belle vitrine de l'offre touristique ardéchoise. Il présente une offre touristique à 360°, allant des musées aux grottes, activités de pleine nature, hébergements, sites culturels et nouveautés loisirs.

Le vendredi est dédié aux professionnels du tourisme, un moment privilégié pour préparer la saison, développer son réseau, partager expériences et projets.

Professionnels du tourisme, rendez-vous au Pouzin le vendredi 13 mars sur le stand Cerfrance !



Destination Ardèche
Salon du tourisme
LE POUZIN

Vendredi 13 mars
14h00 à 17h30
Réservé aux professionnels

Samedi 14 mars
10h00 à 18h00

Nos animations coups de ♥ :
- démos de chefs, comptoir des vins,
- des animations familles : jeux en bois "écolo rigolo", atelier
"Bijoux de la Préhistoire", Spéléotruck, Belle Roue, Planétarium...
Et toujours : plus de 100 exposants, marché gourmand,
parcours de trains miniatures, atelier Graines à tous vents...

Entrée gratuite

Ardèche TOURISME



Salon de l'Agriculture Ardéchoise 2026

- Saint-Péray
- Samedi 28
et dimanche
29 mars 2026

→ Accès libre

Le Salon de l'Agriculture Ardéchoise revient pour sa 4^e édition, et propose cette année deux jours complets d'animations, de rencontres et de découvertes autour des filières agricoles du département.

Au programme :

- Dégustations gratuites de produits locaux
- Marché de producteurs ardéchois
- Animaux, matériel agricole, démonstrations
- Concours de vaches laitières
- Animations enfants et espace familles
- Rencontres avec les filières : élevage, apiculture, châtaigneraies, vins, etc.

Un véritable événement familial, festif et 100 % ardéchois, mettant en lumière la diversité et la richesse agricole du territoire.

Sur notre stand, nos collaborateurs seront à l'écoute des exploitants agricoles, jeunes installés, porteurs de projets, transformateurs ou acteurs des circuits courts afin de les accompagner dans :

- la gestion d'exploitation
- la comptabilité et la fiscalité agricole
- les demandes d'aides et subventions
- les projets d'installation, transmission ou diversification
- les stratégies d'investissement

Venez nombreux, de nombreuses surprises sur notre stand !

Cerfrance vous informe

Laissez un message, je vous rappelle !

Dans une démarche d'amélioration continue de nos services, Cerfrance Ardèche fait évoluer la gestion des appels téléphoniques. Désormais, nos collaborateurs sont équipés de boîtes vocales personnalisées afin de collecter directement les messages qui leur sont destinés. Lors de votre appel, si votre interlocuteur n'est pas disponible, vous serez invité à laisser un message vocal qui sera transmis immédiatement au collaborateur concerné et qui pourra vous recontacter dans les meilleurs délais.



ANALYSES & PERSPECTIVES



ARTISANAT COMMERCE SERVICES & SANTÉ



Partager nos analyses économiques pour inspirer les acteurs de nos territoires

Retrouvez notre livret d'analyses et perspectives des métiers de l'artisanat, du commerce, des services et de la santé 2025-2026 sur notre site internet.

Lettre de veille économique agricole 2026 - spéciale marchés

Le bilan 2025 des principales filières agricoles est disponible ! L'année 2025 aura offert un visage contrasté pour l'agriculture française.

Dans un contexte marqué par la volatilité des marchés, les aléas climatiques et les tensions sanitaires, l'enjeu pour les exploitations est clair : sécuriser le revenu et piloter la rentabilité plutôt que chercher à maximiser les volumes.

Retrouvez la lettre de veille économique en intégralité sur notre site internet.



Trouver l'agence près de chez vous

Aubenas

7 Route de Montélimar
07200 AUBENAS

Bourg-Saint-Andéol

Résidence La Marjolaine 15
impasse Petit Versailles - Porte 3
07700 BOURG-SAINT-ANDEOL

Davézieux

269 Rue de la République
07430 DAVEZIEUX

Privas

132 Rue des genêts
07004 PRIVAS

Tournon-Sur-Rhône

205 chemin de champagne
ZA Champagne
07300 TOURNON-SUR-RHONE

Nous contacter

Contact@07.cerfrance.fr
www.ardeche.cerfrance.fr
04 75 20 29 50

